MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services P.V. N°06 XV 2019

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 28 OCTOBRE 2019

- *Transcription des débats* -

Sont présent(e)s :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Louis BAPTISTE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Elisabeth de FRESQUET, Claude DARGENT, Marie-Caroline DOUCERÉ, Caroline DUC, Marc ESCLAPEZ, Agnès EVREN, Alain FARADJI, Louisa FERHAT, Maud GATEL, Gérard GAYET, Valérie GIOVANNUCCI, Jean-Manuel HUE, Noémie KERMABON, Jean-François LAMOUR, Isabelle LESENS, Jean-François LOZIN, Françoise MALASSIS, Hubert MARTINEZ, Laurence PATRICE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Olivier RIGAUD, Alphée ROCHE-NOËL, Chantal ROLGEN, Isabelle ROY, Nicole SCHNEIDER, Florian SITBON, Anne TACHENE, Marie TOUBIANA et Bertrand VASNIER.

Sont absent(e)s et excusé(e)s :

Mesdames et Messieurs : Anne HIDALGO donne pouvoir à Florian SITBON, Franck LEFEVRE donne pouvoir à Agnès EVREN, Audrey LEVAVASSEUR donne pouvoir à Valérie GIOVANNUCCI, Jean-Baptiste MENGUY donne pouvoir à Chantal ROLGEN, Jean-Philippe PIERRE donne pouvoir à Jean-Yves PINET, Anne-Claire TYSSANDIER donne pouvoir à Noémie KERMABON et Dominique VERSINI donne pouvoir à Claude DARGENT.

Sont Absent(e)s : Anne-Charlotte BUFFETEAU, Pierre CHARON, Jean-Raymond DELMAS, Françoise DOROCQ, Ariane LAVERDANT, Jérôme LORIAU, Fabrice ORLANDI et Yann WEHRLING.

La séance est ouverte.

1. **Installation d'un Conseiller d'arrondissement en remplacement d'une Conseillère d'arrondissement démissionnaire**

Monsieur le Maire : Notre collègue Christine BRUNET nous a fait part de sa démission ; elle est remplacée par Alain FARADJI ici présent, nous lui souhaitons la bienvenue.

En raison de l'arrivée d'Alain FARADJI il y a au sein du groupe des élus de gauche quelques modifications dans les représentations au sein des instances du 15ème qui feront l'objet d'une délibération que nous retrouverons un peu plus loin, notamment pour le lycée professionnel Beaugrenelle, le lycée professionnel Brassaï et le Conseil des gardiens d'immeubles.

2. **Désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire : Madame Noémie KERMABON et Monsieur Bertrand VASNIER.

3. **Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'arrondissement du 16 septembre 2019**

Monsieur le Maire : Nous allons approuver le procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 16 septembre. Y a-t-il des oppositions ? Des observations ? Il n'y en a pas. Adopté. Merci.

Le procès-verbal de la séance du 16 septembre est adopté à l'unanimité.

4. **15201930 - Adoption du budget primitif 2020 de l'état spécial du 15ème arrondissement**

Monsieur le Maire : La parole est à notre rapporteur, Monsieur Jean-François LAMOUR.

Jean-François LAMOUR : Merci, Monsieur le Maire. Nous sommes habitués à évoquer ce budget primitif de l'état spécial, ce sera ici le dernier de cette mandature. Monsieur le Maire, vous avez reçu de la part du Premier adjoint une note qui spécifiait quels étaient les montants des différents volets de cet état spécial, je vous donne un premier chiffre : celui de l'ensemble des crédits alloués pour 2020 qui s'élève à 12 028 590 € qui correspondent à l'animation locale, la gestion locale et aux investissements. Ce montant total est en hausse de 2 % par rapport à 2019. Il s'agit d'une augmentation faible, mais qui montre qu'un certain nombre de vos demandes ont été prises en compte.

Le détail de ces crédits de cet état spécial : sur la dotation de l'animation locale, celle-ci s'élève à 1 046 692 €, elle est en hausse de 1,2 % ; la DGL, Dotation de gestion locale est en hausse de 2,26 %, elle s'établit pour 2020 à 10 494 933 € ce qui nous amène à un montant de 11 541 625 € pour le fonctionnement en hausse de 2,16 % par rapport à 2019.

Quant à la dotation d'investissement, qui correspond au troisième volet de l'état spécial, cette dotation est stable, elle s'établit à 486 965 €.

Sur la méthode pour établir ce budget primitif, comme tous les ans, Monsieur le Maire, vous vous êtes attaché à composer un projet de budget sincère, c'est-à-dire tenant compte de la consommation des budgets précédents pour éviter d'afficher un budget irréaliste qui devrait être corrigé tout au long de l'année.

Comme l'année dernière, vous avez donc choisi d'évaluer les dépenses réellement engagées - on retrouve d'ailleurs leur trace avec les Comptes administratifs de 2017 et 2018 – et donc de fait d'inscrire les montants correspondants au budget primitif.

Avant de rentrer dans le détail, on peut dire que l'essentiel des demandes que vous avez formulées, Monsieur le Maire, a été accepté par l'exécutif parisien et la Direction des finances.

Le montant de la dotation d'investissement est stable, il faut juste remarquer que le niveau d'engagement des crédits atteint dès aujourd'hui quasiment les 100 %. Il ne reste pas plus de 15 000 € à engager sur les 486 000 €. 15 000 €, c'est faible surtout si vous rencontrez un problème majeur auquel vous devez faire face. Il faut peut-être que sur les budgets futurs des futures années, vous ayez un peu plus de marge en matière de dotation d'investissement.

La DAL, Dotation d'animation locale observe une légère augmentation de 1,2 %, je rappelle que pour 2018, elle était de 3 %. L'augmentation est présente, mais plus faible. Elle est essentiellement liée à la ligne travaux urgents – qui est désormais appelée « Bâtiments publics » - dont le calcul s'appuie sur la moyenne des crédits mandatés au cours des trois années précédentes. Concernant la ligne liée à l'animation locale *stricto sensu*, calculée à partir de critères que nous avions adoptés le mois dernier, la légère augmentation est liée essentiellement à l'apparition de nouveaux foyers fiscaux qui relèvent de la première tranche d'imposition. Là aussi, 90 % des crédits ont déjà été engagés pour des travaux urgents, et 96 % des crédits d'animation locale, cela montre bien là aussi que vous avez, Monsieur le Maire, prévu ce budget 2019 au plus juste et donc que les demandes que vous faites pour 2020 sont totalement fondées.

Je termine par la dotation de gestion locale, elle est en hausse, la hausse la plus nette, 2,26 % - je rappelle qu'en 2019 il a fallu faire face à une baisse de 2,26 % - là aussi elle a été établie en prenant en compte la gestion des fluides, je crois que c'est devenu maintenant un des critères de précision en matière d'élaboration du budget primitif. Cette prise en compte des fluides est au plus juste de même que les crédits de fonctionnement qui s'élèvent à 85 000 € qui sont nécessaires à la bonne réalisation des missions dévolues à la régie de quartier. Nous nous étions d'ailleurs réjouis de voir dans les nouveaux critères et la nouvelle organisation que ces crédits de fonctionnement sur la régie de quartier sont enfin intégrés à l'état spécial. C'est là une bonne nouvelle puisque je rappelle que ce sont des demandes que vous aviez faites depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, voilà une description assez rapide des trois volets du budget primitif, je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir faire en sorte que ce budget soit adopté.

Monsieur le Maire : Merci, cher collègue, de nous avoir présenté ce budget primitif de l'état spécial du 15ème arrondissement de 2020. Est-ce que cette intervention suscite des prises de parole de votre part ? Non.

Effectivement, il faut retenir qu'il y a une hausse de notre état spécial qui succède à une baisse l'an passé, néanmoins il est vrai qu'il faudra que la dotation d'investissement puisse augmenter alors qu'elle n'a pas bougé depuis avant 2014. Et comme nous sommes au bout, sans argent en réserve, nous engageons tous nos crédits et c'est justement cet engagement des crédits tel que nous le demandait la Direction des finances qui nous amène à envisager pour la suite des augmentations de ces crédits étant donné que la liquidation des dépenses se fait maintenant dans de meilleures conditions qu'autrefois – vous avez cité les fluides qui représentent aujourd'hui un sujet régularisé.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce budget primitif de l'état spécial pour 2020 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

5. 15201934 - Désignation par le Conseil d'arrondissement d'un représentant au sein d'instances du 15ème arrondissement

Monsieur le Maire : C'est ce que j'évoquais tout à l'heure, à savoir que la démission de Madame BRUNET a amené Monsieur FARADJI à la remplacer dans un certain nombre d'instances, notamment les conseils d'administration des

lycées professionnels Beaugrenelle et Brassaï et également pour siéger au sein du Conseil des gardiens d'immeubles.

Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

6. **2019 DU 174 - Dénomination rue Germaine de Staël et rue Élisabeth Vigée Le Brun (15ème)**

7. **2019 DLH 125 - Réalisation 44 rue Saint-Charles (15ème) d'un programme de création d'un Foyer pour Jeunes Travailleurs comportant 60 logements PLA-I par Domaxis**

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, voilà un projet qui ne part pas sur de bons rails. D'abord, le bailleur Domaxis - devenu Seqens en juillet à l'issue d'un regroupement de six filiales d'Action Logement - vient de quitter le 15ème pour installer son siège social dans un immeuble neuf à Issy-les-Moulineaux.

Soucieux d'équilibrer cette opération, le bailleur avait prévu de vendre le foncier de son ancien siège situé au 44 rue Saint-Charles, en 2015, un acquéreur potentiel a proposé d'y construire un hôtel de 113 chambres, projet qui a fait l'objet d'une présentation devant le conseil de quartier Emeriau-Zola le 23 mars 2016. L'affaire suivait son cours jusqu'à ce que l'adjoint à la Maire de Paris en charge du logement s'oppose à cette opération et exige le développement d'un projet à dominante sociale. Le groupe Seqens a donc été contraint de revoir sa stratégie.

Le nouveau projet dont nous avons pris connaissance en juin 2019 porte donc sur la démolition du bâtiment existant et la reconstruction d'un immeuble de sept étages comprenant : une crèche de 20 places gérée par les Orphelins d'Auteuil, 60 logements pour jeunes travailleurs gérés par Habitat Urbanisme, 9 logements gérés par l'Arche, 6 à 8 logements en accession et au rez-de-chaussée des espaces ouverts sur le quartier. À ceci s'ajoute la réhabilitation des 63 logements du CHRS attenant gérés par l'œuvre Falret et l'ouverture d'un commerce de proximité sur la place Saint-Charles afin d'apporter un peu d'animation sur cette partie de la place qui est assez terne. Le projet semblait donc remis sur de nouveaux rails, un premier comité de sélection de trois architectes s'est tenu le 4 octobre 2019, au cours duquel nous sommes d'ailleurs intervenus pour sensibiliser les opérateurs à l'impact de cette nouvelle construction qui passera de 3 à 7 étages.

Le 22 octobre, coup de théâtre : le projet vient de subir un nouvel à-coup puisque la Ville de Paris a cette fois décidé de se retirer du jury dans la mesure où le programme arrêté prévoit la démolition totale du bâtiment et non sa seule surélévation. Ce retrait brutal risquant de fragiliser la procédure du jury et à terme de peser sur la délivrance du permis de construire, il est clair qu'une solution de médiation doit être trouvée dans les meilleurs délais.

Au vu de cette situation, Monsieur le Maire, je ne vois pas comment nous pourrions voter cette délibération qui porte très clairement sur la démolition totale de ce bâtiment que je considère, pour ma part, de piètre qualité et peu adapté à la réalisation et au bon fonctionnement du nouveau projet. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien sûr, je partage totalement votre analyse, ce dossier est mal engagé depuis le début en raison de l'intervention intempestive de l'adjoint au Maire de Paris et je pense qu'il n'est pas près de se réaliser. Y a-t-il des interventions ? Madame PATRICE.

Madame PATRICE : C'est un projet très riche où, vous pouvez le remarquer, il y a à la fois des logements pour des jeunes travailleurs, mais également une crèche, des logements en acquisition, des logements intermédiaires, donc un ensemble de logements riche et qui correspond tout à fait, me semble-t-il, à ce que vous demandez souvent dans ces instances. Donc je ne peux pas imaginer que le problème ne soit pas résolu et que justement, l'adjoint à la Maire de Paris ne fasse pas le nécessaire pour arriver à ce que, sur ce beau projet, nous obtenions un bâtiment dans le 15ème arrondissement qui convienne à tous et toutes.

Monsieur le Maire : Madame KERMABON, rapporteure.

Madame KERMABON : Effectivement, face à toutes ces incertitudes, virements et revirements de la Mairie de Paris, je propose un NPPV.

Monsieur le Maire : Bien, je mets le projet de délibération aux voix. Qui est pour le projet de délibération ? Qui est contre ? Qui ne participe pas au vote ? Merci. Adopté.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

8. **2019 DLH 176 - Modification des garanties d'emprunt pour la réalisation 47-51 rue Dutot (15ème) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Air Énergie par DOMAXIS - Prêts garantis par la Ville (2 388 997 euros)**

Monsieur le Maire : Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire. Vous vous souvenez sans doute que la majorité de notre Conseil s'était opposée à deux reprises à la construction de deux nouveaux bâtiments de 27 logements sociaux sur cette parcelle, lors des Conseils de novembre 2017 et de mars 2018. Fort heureusement, ce projet de surdensification a été abandonné. En revanche, nous étions favorables sur le principe de la réhabilitation des 127 logements déjà existants. C'est donc cette opération que nous examinons ce soir.

Il s'agit d'un programme de réhabilitation qui devrait durer jusqu'en décembre 2020 et dont le contenu a fait l'objet d'une réunion tenue en Mairie le 15 avril 2019 pour présenter les travaux aux locataires. Travaux que nous avons découverts à cette occasion, puisqu'aucune demande d'autorisation d'urbanisme ne nous a été transmise par la Mairie de Paris. Alors qu'il semblerait que la déclaration préalable ait été délivrée début 2019, le chantier étant d'ailleurs en cours sur le bâtiment du 47 rue Dutot.

Compte tenu de l'ampleur des travaux réalisés, cette opération n'est et ne sera pas sans conséquence sur la vie quotidienne des habitants de ce grand-ensemble. Pendant la durée des travaux, nous serons donc particulièrement à l'écoute des locataires et attentifs au déroulement des interventions afin que les choses se passent le mieux possible.

Enfin, et dans la mesure où il s'agit d'une opération d'isolation thermique par l'extérieur, j'espère que le rhabillage complet des façades n'aura pas d'incidence sur l'éclairage naturel des logements.

Comme vous, Monsieur le Maire, j'ai en mémoire le ratage total du Plan climat réalisé sur l'immeuble du 19 rue Georges-Bernard-Shaw qui a subi un concentré de toutes les erreurs et dégradations possibles pour une opération dite de Plan climat. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je crains, ma chère collègue, que nous ne nous orientions à nouveau, et je le regrette pour les locataires, vers la même catastrophe architecturale, urbaine et d'aménagement dans cette opération. Même si nous nous réjouissons bien sûr que la Mairie de Paris ait mis en rapport ses actes et ses discours, en ne densifiant pas de façon supplémentaire la parcelle et en n'allant pas plus loin sur les deux projets des 41 et 57 rue Dutot. Cela étant, la façon dont le Plan climat est appliqué sur cet immeuble est absolument catastrophique et consternante.

Je voudrais juste vous citer quelques passages de la lettre que l'association des locataires m'a envoyée. Les travaux débutaient début septembre, je vous donne quelques passages pêle-mêle : les locataires n'ont toujours pas les manivelles

servant à ouvrir et fermer les volets, il n'y a pas non plus les caches au-dessus des fenêtres, les appartements sont, de ce fait, glacés. Les travaux ont débuté dans trois appartements, il n'y en a pas un qui soit fini ou n'ait pas de problèmes, les plannings ne sont absolument pas respectés.

Concernant l'électricité, les portes ne peuvent plus s'ouvrir ni se fermer, des fils n'ont pas été passés dans les gaines, il manque des caches laissant les fils apparents. Les gens vivent dans un chantier inacceptable, la coordinatrice du chantier appelle les locataires pour faire déplacer les dates de début des travaux sans fixer de nouveau rendez-vous avec les locataires. Les électriciens sont assez sourds aux demandes des locataires.

Concernant la plomberie, les locataires sont sans lavabos depuis 6 jours, les fils électriques sont apparents et sans protections, la sécurité électrique n'est pas respectée. Le chantier dans chaque appartement devait en principe durer 4 à 8 jours, cela fait deux semaines qu'ils sont dans l'appartement sans que rien ne soit terminé, toutes les pièces d'eau sont en chantier. Nous pensons que les ouvriers vont rester plus d'un mois dans chaque appartement, ce qui est effectivement différent des 4 à 8 jours prévus.

La pose des sols est intervenue en début de chantier tandis qu'elle est censée intervenir plutôt à la fin. Les peintres n'ont pas de matériel, ils demandent aux locataires des produits pour lessiver les murs.

Beaucoup de locataires sont déjà prêts à refuser les travaux, l'association des locataires demande l'arrêt pur et simple des travaux tant que des conditions correctes d'engagement de ces travaux ne sont pas envisagées. Elle souhaite également saisir l'Inspection du travail afin de faire contrôler la régularité des sociétés intervenantes sur le chantier, car elle considère que celles-ci fournissent un travail d'amateur et les locataires doutent de leur qualification. Les ouvriers devaient tous être munis d'un badge, mais aucun n'en porte, etc.

Et pour terminer, l'association des locataires parle de « désolation », d'autant plus qu'il s'agit du premier immeuble qui est rénové sous cette forme, et qu'il en reste encore deux à rénover. J'ai effectivement un dossier de photos qui sont absolument affligeantes, donc nous parlons ici d'un gros sujet qui ressemble évidemment, hélas, à celui de la rue Georges-Bernard-Shaw.

Nous nous sommes mis en rapport avec la société Seqens, ancienne Domaxis, pour que les choses soient rectifiées, et l'association des locataires compte aller jusqu'au bout des procédures. Y a-t-il des interventions ?

MONSIEUR SITBON : Je souhaite affirmer mon étonnement par rapport à tout cela, éventuellement vous demander ce que la société Domaxis vous a répondu et puis évidemment creuser cette affaire-là, car je n'étais pas au courant, je le dis franchement. Si les choses que vous avez énoncées sont avérées, c'est effectivement très grave, d'autant plus s'il y a des salariés dont on doute. Cela m'étonne donc et je vais creuser cette question-là avec mes collègues. Je ne suis pas plus long, mais je voudrais savoir ce qui vous a été répondu quand tout cela a été rapporté à la société Domaxis.

Monsieur le Maire : Pour le moment, rien, mais je vous transmettrai le dossier qui m'a été remis par l'association des locataires ce qui fait que nous pourrons peut-être réunir nos efforts.

MONSIEUR SITBON : Oui, je le veux bien, car nous sommes tous des élus républicains et quand on entend cela, soit il y a une exagération quelque part, soit c'est vrai et il faut que nous agissions.

Monsieur le Maire : À moins que Madame KERMABON ait une réponse de Domaxis-Seqens. Non. Vous souhaitez intervenir à ce sujet, Madame KERMABON ?

Madame KERMABON : Je propose un vote pour, mais un vote pour « vigilant » puisque la municipalité sera extrêmement attentive aux travaux, car nous serons toujours du côté des locataires. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il s'agit ici de la modification des garanties d'emprunt, nous n'allons donc pas bloquer l'opération. En revanche, il faut vraiment que nous nous penchions sur la façon dont Domaxis va agir. Alors si, excusez-moi, j'ai quand même une réponse de Domaxis sur ce sujet, mais qui est un calendrier de réhabilitation. Avec un démarrage des travaux en juin 2019 et le montage des échafaudages, démarrage d'intervention dans les logements du 47 rue Dutot en octobre 2019, fin prévisionnelle de chantier en décembre 2020, 5 mois d'intervention par bâtiment. C'est juste un calendrier, ce n'est pas la réponse que nous attendons, donc il faudra nous mettre en rapport avec eux.

Je soumets ce projet de délibération à votre vote, qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

9. **2019 DVD 100 - Secteur Maine-Montparnasse (6ème, 14ème et 15ème). Convention de financement Ile de France Mobilités concernant l'étude du pôle d'échanges**

Monsieur le Maire : Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans la perspective du réaménagement du secteur Maine-Montparnasse, la Ville de Paris a lancé une réflexion urbaine portant sur la transformation de ce site emblématique de 9 hectares. Ce dialogue compétitif s'est soldé, au mois de juillet, par le choix du Groupement Rogers Stirk Harbour, attentif aux préoccupations des riverains, des usagers et des élus du 15ème, les ténors de l'équipe lauréate ont su apporter des réponses fortes aux attentes exprimées, notamment en termes d'espaces verts et de trame urbaine.

Des réponses en matière d'espaces verts, d'abord. Puisqu'avec le concours de Michel DESVIGNE, paysagiste de renom, Rogers a notamment proposé de planter plus de 2 000 arbres, pour créer une forêt urbaine en plein cœur de Paris qui transformera le paysage et apportera une vague de fraîcheur dans un environnement jusqu'alors quasi totalement minéral.

Des réponses en termes de trame urbaine, ensuite. Puisque le projet repose sur la création d'une nouvelle forme permettant de retrouver un urbanisme sur rue, avec notamment une continuité entre la rue de Rennes et la gare. J'ajoute que pour récupérer une partie des droits à construire, le projet lauréat prévoyait à l'origine la construction d'un nouvel immeuble de 50 mètres sur la place Raoul Dautry. Perspective que le Maire du 15ème a immédiatement refusée, tant pour des questions de densité que de formes architecturales.

Je rappelle que nous nous trouvons actuellement, et ce jusqu'à fin 2020, dans une phase de concertation à laquelle participent les acteurs économiques, culturels, institutionnels, les élus, les riverains et les usagers du site ; la dernière réunion publique que vous avez coprésidée, Monsieur le Maire, s'étant tenue le 10 septembre. Je souhaite néanmoins qu'au-delà des diverses réunions et marches exploratoires, cette étape dite de co-construction se traduise dans les faits par la définition d'un programme qui prenne réellement en compte les attentes exprimées par les riverains et par les commerçants qui seront lourdement et pendant longtemps impactés par le réaménagement de tout le secteur. Pas seulement en termes de nuisances sonores, mais aussi en termes d'occupation de l'espace public, de circulation, de livraison, de stationnement, d'accès aux transports en commun. Il est donc essentiel que le projet qui sera arrêté fin 2020 soit véritablement ancré dans une approche multimodale et fluide du site.

La délibération que nous examinons ce soir s'inscrit dans cette réflexion, dans la mesure où elle porte sur la réalisation d'une étude de pôle qui a vocation à optimiser les conditions de déplacement sur le secteur Maine-Montparnasse,

voire au-delà de ce périmètre, en réunissant RATP, SNCF, Ville de Paris, Ile de France Mobilités, les propriétaires fonciers et les Mairies concernées.

Si les grands axes de la restructuration du site sont bien définis, je les rappelle : reconfiguration des places du 18 juin et Raoul Dautry, création de nouveaux parcours à l'air libre depuis les sorties de métro 4 et 12, reconversion partielle du tunnel du Maine, augmentation des transports collectifs et des déplacements doux. La SNCF et la RATP verseront, quant à elles, les études dont elles disposent au diagnostic.

Cette démarche initiée par la Ville et Ile de France Mobilités aura donc pour finalité d'élaborer le meilleur scénario en termes de multimodalités, de définition du programme de travaux nécessaires et de répartition des financements entre les différents acteurs concernés.

Il faudra parallèlement réfléchir à une articulation temporelle fine des travaux à réaliser, car au-delà des projets dont nous discutons dans le cadre des opérations Maine-Montparnasse, j'observe à travers les permis de construire en cours et à venir, que d'autres opérateurs étudient la rénovation de leurs bâtiments afin de s'inscrire dans la dynamique de ce nouveau quartier phare qui se développe au cœur de la Métropole.

Si sur le fond cette floraison d'initiatives est une très bonne chose, sur la forme, nous devrons redoubler de vigilance devant la multiplication de ces opérations de restructuration qui complexifieront encore plus les déplacements et amplifieront les nuisances inhérentes au chantier. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame LESENS.

Madame LESENS : Merci, Monsieur le Maire, merci Madame de CLERMONT-TONNERRE. Je vais être pointilleuse sans trop faire durer le plaisir tout de même, mais il est vrai que les mots ont leur importance, car cela conditionne toute la suite. Il faut que les mots soient les bons.

Il est indiqué que les trames viaires actuelles accordent une très faible place aux modes actifs, naturellement c'est peu de le dire. Mais la réalité est quand même qu'elles sont catastrophiques côté entrée principale et meilleures malgré tout du côté Pasteur et Halles numéro 3.

Au paragraphe suivant, on parle d'actions déjà engagées et notamment d'une « vélos-station ». S'il s'agit du stationnement qui est déjà réalisé à Pasteur - et ça n'est pas une vélos-station, mais un parking, un garage Véligo de 50 places environ - et s'il s'agit des 600 places qui doivent, selon le site de la Ville de Paris,

ouvrir dès le mois de novembre, alors là, évidemment, je m'en réjouis, mais je doute que cela soit le cas, car ce délai me paraît bien court.

Quant aux « services de mobilité » qui sont mentionnés un peu plus loin, pour se trouver dans le tunnel de la rue du Maine, j'espère surtout qu'il ne s'agira pas que de services de mobilité vagues, mais bien de la fameuse vélos-station dont on nous a promis qu'elle ferait 1 000 places à son achèvement, avec 600 places dans la première phase.

Mais ce qui m'inquiète surtout, c'est que le contenu de l'étude dont il est question ne mentionne plus ni la marche ni le vélo. L'étude de mobilité ne les mentionne pas. Or, on sait qu'il ne suffit évidemment pas que ce soit écrit pour que ce soit réalisé, mais le fait que ce soit écrit est un préalable indispensable et utile en cas de contestation.

Donc, je souhaite que nous rajoutions la notion de « vélos station » à celle de « services de mobilité », ou l'inverse, mais que l'on précise les choses, qu'il soit bien rappelé que c'est principalement une vélos-station qui devra être créée dans le tunnel.

Je demande également que nous rajoutions les notions de « rabattement à vélo et à pieds », mais vélo avec stationnement ; et toujours pour les vélos, la notion « d'accès aux guichets et aux quais avec un vélo », qu'on les rajoute dans la liste des données à transmettre ou des enquêtes à réaliser afin que ces mobilités-là soient prises en compte. Que ce soit le vélo arrivant pour stationner ou repartant d'un stationnement, mais le train étant un complément au vélo, il faut pouvoir arriver au guichet et au train de la façon la plus fluide et commode possible, ce qui n'est absolument pas le cas par l'entrée principale à l'heure actuelle, et qui l'est un peu - pour ceux qui ont repéré les lieux, mais c'est vraiment les connaisseurs - par l'arrière.

Je demande enfin que l'on corrige en tant que de besoin, les mots « service de mobilités » par « vélos-station » et « vélos-station » par « abri Véligo ». Voilà, Monsieur le Maire, ce sont des mots, mais ce sont des précisions importantes. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Oui, absolument. Ce sont des propositions extrêmement utiles que nous allons évidemment proposer au responsable de projet, puisque nous partageons ensemble la volonté de voir se développer l'usage du vélo. Il y a un ensemble de propositions qui doivent être éclairées et elles le sont par votre intervention. Monsieur SITBON.

MONSIEUR SITBON : Rapidement, quand on regarde les images de ce projet qui sont projetées, nous ne pouvons que nous réjouir du changement profond de tout ce quartier allant de la place Raoul Dautry à la place du 18 juin 1940. Ce projet qui va amener tout ce quartier à changer avec vraiment la création de nouvelles perspectives. Il s'agit d'un projet d'urbanisme comme il y en a peu aujourd'hui à Paris, ce n'est pas juste la question de la destruction et de la reconstruction d'un centre commercial, il s'agit vraiment de l'invention d'un nouveau quartier avec de nouvelles perspectives et je pense que l'on ne peut que louer le travail qui a été fait par les urbanistes et par le paysagiste dans ce quartier qui était vraiment trop minéral.

Certes, il y aura sans doute quelques désagréments pendant la période de construction, mais cela va représenter un tel gain pour les gens qui habitent là que je crois que l'on peut passer là-dessus. D'autant plus qu'évidemment, nous ferons preuve d'une attention extrême. Tout ce que vous avez dit, Madame de CLERMONT-TONNERRE, me paraît de bon sens, il faut effectivement que les choses soient coordonnées et je pense que la Ville y veillera.

Sur la question des mobilités, puisque la délibération porte là-dessus, pour rassurer Madame LESENS qui milite pour le vélo - et elle fait bien - en lisant l'exposé des motifs il me semblait évident que nous allions nous intéresser aux vélos, aux piétons, c'est assez clair quand on regarde les images et je crois qu'aujourd'hui il serait impensable de construire un tel quartier sans avoir une attention particulière sur ces questions. D'autant plus que ce que nous avons à voter aujourd'hui est la création d'une étude avec une association réelle des trois Mairies d'arrondissements concernés, le 6ème, le 14ème et le 15ème, d'Ile de France Mobilités, de la SNCF, de la RATP, donc c'est encore l'occasion, dans ce pôle qui va être créé - et cela est bien clair dans l'exposé des motifs - de porter ces précisions.

Je pense en tout cas que nous pouvons nous réjouir et insister auprès de nos concitoyennes et de nos concitoyens sur le fait qu'il s'agit vraiment d'un projet d'urbanisme comme il n'y en a pas eu pour l'instant à Paris au 21ème siècle. Ce projet est important pour notre arrondissement, pour tout Paris et je crois que c'est d'abord de cela qu'il faut se réjouir, avant de faire craindre les désagréments.

Monsieur le Maire : Il s'agit d'un projet de délibération concernant une convention passée avec Ile de France Mobilités pour le pôle d'échanges. Je vais rapporter ce projet à la place de Franck LEFEVRE qui m'a malheureusement fait savoir il y a une heure qu'il ne pourrait pas être présent ce soir dans notre conseil d'arrondissement, je n'ai donc pas pu préparer grand-chose.

Je partage tout à fait votre enthousiasme concernant ce projet, qui est celui d'un rêve qui devient réalité. Ce sera en effet le plus grand projet d'urbanisme sur le 15ème, mais aussi l'un des plus grands projets d'urbanisme parisien dans les dix prochaines années. Et il est vrai que lorsque je n'étais que premier adjoint, j'avais déjà saisi la Ville avec l'équipe municipale de l'époque pour qu'il puisse y avoir une mise en cohérence des différents projets privés qui constituent cette opération - car il ne faut jamais oublier qu'il s'agit de projets privés et non pas de projets de l'État ou de la Ville de Paris au départ. Mais les projets n'avançant pas, mon souhait était effectivement que la Ville puisse s'en emparer de façon à pousser les opérateurs privés à réaliser cette opération de très grande ampleur qui va nous permettre de retrouver un quartier parisien en plein cœur du 15ème et à la confluence des trois arrondissements que vous avez cités, passant ainsi d'un urbanisme sur dalle à un urbanisme sur rue. Le projet retenu, celui de l'équipe Rogers, fait - je crois - l'unanimité. Nous participions au jury avec ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, et différentes orientations nous semblaient absolument essentielles, la première étant, bien sûr, le renforcement de la végétalisation et des espaces verts sur le site, qui est un site totalement minéral.

L'installation d'un nouvel accès pour le jardin Atlantique, mais aussi et surtout la végétalisation de l'ensemble. C'est vrai que l'on parle de cette forêt urbaine - moi, c'est une des raisons qui m'a fait opter pour cette équipe plutôt que pour les autres - même si je pense que nous pouvons aller encore plus loin, puisque dans le projet de l'équipe Rogers Stirk Harbourg et Partners il y a 1 510 arbres dans le périmètre opérationnel et 2 500 dans le périmètre d'étude. Je pense donc qu'il peut y avoir plus de 1 500 arbres dans le périmètre opérationnel, le périmètre opérationnel étant celui allant de la gare à la rue de Rennes environ. 1 500 arbres, c'est un effort considérable. D'ailleurs, le Directeur de cabinet est aujourd'hui à Tokyo pour examiner la forêt urbaine conçue par Michel DESVIGNE - paysagiste qui va également concevoir la forêt urbaine qui nous occupe - de façon à ce que nous puissions percevoir tous les tenants et les aboutissants dans la mesure où c'est ce qui fait la marque de ce projet considérable. Projet auquel on ajoute 4 000 m2 de toiture végétalisée, 30 % en moins de vents inconfortables - car nous savons que le problème principal au pied de la tour, c'est les vents qui sont causés par les tourbillons de la tour - 6 000 m2 de pleine terre, et 3 500 m2 d'espaces cultivés.

Je rappelle aussi la végétalisation que nous avons commencé à mettre en place depuis la dernière mandature, qui est l'Arc vert structurant devant permettre de mettre en place une coulée verte de plus de 8 km - la plus grande de Paris, de Brassens à Citroën par la petite ceinture ferroviaire. Il reste encore quelques tronçons à terminer. Cet Arc vert longe les quais par une promenade aménagée,

pavée, éclairée et de 6 mètres de large avec rénovation des installations portuaires des quatre ports du 15ème, et remontée de Bir-Hakeim jusqu'à Montparnasse. Ceci passe par une enceinte des Fermiers généraux pacifiée et si possible végétalisée, notamment avec la création sur le boulevard de Vaugirard d'un cheminement piéton axial avec végétalisation de nouvelles assises en granit, une fontaine à boire, des terre-pleins piétonnisés, etc. - travaux qui vont commencer dans quelques semaines d'ailleurs - et puis bien sûr la continuité de cette promenade végétale sur le boulevard Pasteur, des travaux qui commencent maintenant et qui permettront à cette promenade d'être continue jusqu'à Bir-Hakeim, même si, notamment en raison de la présence du marché sous le métro aérien à Dupleix/Motte-Picquet, il n'y aura pas la possibilité de végétaliser à cet endroit-là, il faudra trouver des aménagements, des végétalisations, mais qui n'empêcheront pas le marché de se tenir.

Le deuxième objectif était de transformer complètement l'image du lieu avec la création de cette nouvelle forme urbaine qu'a décrite Claire de CLERMONT-TONNERRE, et surtout de créer une continuité entre la rue de Rennes et la gare par une rue piétonne et par l'intégration de cet îlot dans le quartier, avec deux rues perpendiculaires reliant l'est à l'ouest et le nord au sud.

Il est vrai que la nouvelle identité doit aussi être obtenue grâce à des activités et des équipements. Il y aura pour cela la création d'un écosystème sportif : la piscine sera bien évidemment rénovée, mais cela passera également par la création de terrains d'escrime - chers à notre champion olympique - l'installation d'un centre médicalisé spécialisé dans le sport, une boucle de randonnée de 3 km autour du site, l'installation de terrains de tennis, un espace sportif aménagé pour la pratique des sports de raquette, un complexe dédié aux sports connectés.

Enfin, ce qui doit aussi finalement faire revivre l'esprit de Montparnasse - comme nous le souhaitions et comme l'ont souhaité les habitants et les touristes consultés lors d'une enquête assez approfondie ayant eu lieu sur le site il y a environ un an - c'est la création d'un programme culturel mixte de 7 000 m2 allant de la culture, des arts à la gastronomie : le Parnasse, un laboratoire gastronomique, une galerie d'art, une salle polyvalente, les Grands ateliers, une pépinière de jeunes entreprises, des serres en toiture, une vitrine du Label Fabriqué à Paris et - comme nous le souhaitons aussi, même si je ne l'ai pas encore obtenu - l'indispensable création d'un Conservatoire municipal supplémentaire pour notre arrondissement.

En ce qui concerne l'offre commerciale - vous voyez ce qu'il se passe à la gare du Nord, le projet a été abandonné par la Ville de Paris en raison de la surabondance d'offres commerciales - tous les élus, quelque soient les bancs sur lesquels ils

siègent ont alerté les opérateurs sur le nombre de m2 peut-être un peu excessif de commerces, surtout que la gare Montparnasse est en train d'ouvrir 130 commerces en son sein, qu'il y aura le centre Gaîté-Montparnasse en plus du nouveau centre commercial, même si les Galeries Lafayette sont parties et s'installeront au mois de novembre dans le centre commercial Beaugrenelle. Néanmoins nous souhaitons installer des commerces de proximité auxquels nous sommes tous attachés, que les habitants ne pâtissent pas de tout cela et que des projets d'animation commerciale soient conçus en leur faveur, pas pour les gros opérateurs, c'est ce que nous avons fait d'ailleurs dans le quartier Beaugrenelle lors de l'ouverture du centre éponyme.

Il faudra aussi faire attention à ce que les hauteurs des bâtiments ne dépassent pas une certaine limite.

Pour terminer, il y a cette rocade des gares - c'était un projet de délibération axé sur le pôle d'échanges multimodal - nous avons totalement approuvé la création d'un couloir de bus ouvert aux vélos côté gare, avec pour conséquence que les VTC ne pourront plus faire dépose-minute devant la gare - ce qui entraînait auparavant un embouteillage permanent sur le boulevard de Vaugirard. Il y aura également l'installation d'un nouvel arrêt de bus boulevard de Vaugirard, l'élargissement du couloir bus ouvert aux cyclistes de la rue de l'Arrivée, la neutralisation de places de stationnement pour accueillir le dépose-minute des autocars sur la place Raoul Dautry - vous voyez que la gare routière est en restructuration, notamment pour la leur rendre accessible - mais aussi l'amélioration des traversées piétonnes du boulevard de Vaugirard, l'amélioration du fonctionnement de la gare routière qui est un gain de vitesse pour les lignes en passage, l'agrandissement du parvis piéton en vue de son aménagement futur. La difficulté étant de coordonner l'ensemble de ces opérations avec aussi la déconstruction/reconstruction de la tour Montparnasse.

Tout ceci représente donc un ensemble de travaux assez considérables qui vont s'échelonner sur une dizaine d'années et qui devront faire de ce quartier - je pense, et je n'hésite pas à le dire - une référence mondiale en matière de nouvelles architectures, de nouvel urbanisme et de concertation citoyenne, puisque depuis le lancement de cette opération, plusieurs réunions de concertation ont eu lieu, des consultations numériques ont été mises en place ainsi que des marches exploratoires qui ont réuni beaucoup de monde - la dernière, samedi d'il y a 15 jours a réuni des groupes de 150 personnes.

Le but étant d'essayer d'aller le plus possible vers une co-construction de ce nouveau quartier parisien qui va sortir de terre et que nos successeurs inaugureront d'ici une petite quinzaine d'années. Je vous remercie.

Je vais maintenant mettre aux voix ce projet de délibération sur le DVD 100 avec évidemment un avis favorable et unanime, je pense. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

10. **2019 DEVE 134 - Budget participatif : subventions en nature aux associations gestionnaires de jardins partagés par la fourniture de récupérateurs d'eau et d'Oyas**

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'intervention, je pense que vous serez tous heureux de savoir qu'il y aura des récupérateurs d'eau, des Oyas, des poteries au potager du Clos, au jardin Dalpayrat, au jardin des Oursons de Saint-Lambert, au jardin Ombrelle et coccinelle, au jardin Aux p'tits oignons et au jardin partagé de Beaugrenelle.

11. **2019 DEVE 154 - Conventions pluriannuelles passées avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12ème, 13ème, 14ème, 15ème, 16ème, 17ème, 19ème, 20ème) et des stades (13ème)**

Monsieur le Maire : C'est l'association Espace dans le 15ème qui a l'habitude de gérer ce travail. Pas d'interventions ? Merci.

12. **2019 DPE 14 - Subventions (74 080 euros) et conventions avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets**

Monsieur le Maire : Madame GATEL.

Madame GATEL : Merci, Monsieur le Maire. Nous le savons, la politique de prévention des déchets rappelle un enjeu absolument majeur pour les habitants de notre ville et également, naturellement, pour la planète. La loi fixait une réduction de 10 % des déchets ménagers assimilés entre 2010 et 2020. Or, malheureusement, nous n'y sommes pas du tout, et les résultats sont extrêmement décevants. Paris est un mauvais élève par rapport aux autres collectivités territoriales et encore cette année, le tonnage a encore augmenté de 0,4 % entre 2017 et 2018. Nous sommes donc bien loin de la réduction des déchets affichée.

Nous en connaissons les raisons, il y a encore un manque de prise de conscience de la part de nos concitoyens sur les petits efforts qu'il s'agit de mettre en œuvre. Il y a également un vrai problème en matière de sollicitation et de sensibilisation des parties prenantes de ce sujet et notamment les professionnels, les professionnels du bâtiment avec la question des déchets de

chantier qui est extrêmement importante. Il y a également la grande absente de cette mandature, notamment dans notre arrondissement qui est la fameuse recyclerie qui nous avait été promise et qui ne verra malheureusement pas le jour avant la fin de la mandature, contrairement aux engagements qui avaient été pris. Ceci est particulièrement dommageable puisque notre arrondissement qui est le plus grand de la capitale ne dispose pas de recyclerie contrairement à un certain nombre d'autres arrondissements de la capitale.

Bien évidemment, des choses existent, notamment le Repair Café ou encore des campagnes de sensibilisations de nos concitoyens à travers, par exemple, l'action menée par notre collègue Sylvie CEYRAC dans le cadre du Conseil des gardiens auprès des gardiens d'immeubles qui ont un rôle extrêmement important de sensibilisation des habitants de nos quartiers.

J'ai été enthousiaste en voyant cette délibération, mais cet enthousiasme est redescendu puisque sur ces six associations, aucune ne mettra en œuvre des projets concernant les habitants du 15ème arrondissement et je le regrette particulièrement car bien que les habitants du 15ème soient plutôt de bons élèves notamment en matière de réduction des déchets ménagers, ils méritent aussi des actions de sensibilisation autour de la réduction des déchets.

Le PIMMS de notre arrondissement mènera un projet extrêmement intéressant lié à la réduction de l'utilisation des bouteilles en plastique dans les quartiers politiques de la Ville et je regrette particulièrement que ce genre d'action ne soit pas mené dans notre arrondissement. Il y a d'autres associations qui feront l'objet de subventions - comme Surfrider pour la défense et la préservation des océans - mais qui ne seront pas directement liées à notre arrondissement ce que je regrette profondément dans la mesure où il s'agit d'un enjeu majeur pour notre planète, il faut *changer de braquet*, et pour cela, on a aussi besoin d'actions dans le 15ème arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : C'est assez étonnant d'examiner les projets de délibération qui ne concernent pas l'arrondissement. La Maire du 9ème arrondissement a fait la même observation à la Mairie centrale.

Y a-t-il des interventions ? Sinon, je donne la parole à Monsieur PINET, rapporteur.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Pour aller dans la continuité de ce qu'a dit Madame GATEL, on peut effectivement s'étonner d'être face à une délibération qui ne concerne pas le 15ème, mais ce qui m'ennuie un peu concernant ces délibérations - qu'elles concernent ou non le 15ème

- c'est que nous n'avons jamais un rapport de ces associations. Qu'ont-elles fait et que vont-elles faire dans les années à venir ?

Je vais prendre un seul exemple sur les six associations : l'association PikPik. Nous avions déjà voté une subvention en 2016, j'avais moi-même écrit à la directrice de cette association au mois d'octobre 2016, afin de savoir ce qu'on pourrait faire pour le 15ème et les années suivantes même si cela ne la concernait pas. Je n'ai jamais eu de retour de cette association. Quand on regarde de plus près, PikPik n'est pas une petite association, son bilan 2018 montre que 40 355 personnes ont été sensibilisées à la prévention et au tri des déchets, ce qui est important. De plus, 44 opérations ont été menées et 950 heures ont été passées sur le terrain. Il y a 13 salariés et 612 404 € de chiffre d'affaires en 2018.

Je pense que lorsqu'on a une division du 15ème qui œuvre dans les écoles - et c'est tout à fait la cible de PikPik qui œuvre pour la prévention des déchets - il est dommage que nous n'ayons pas pu travailler avec eux.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération, mais pour marquer ma désapprobation sur l'attitude de certaines associations et le fait qu'elles ne concernent pas le 15ème arrondissement, je vais personnellement m'abstenir.

Monsieur le Maire : Je soumets ce projet de délibération à votre vote, avec une abstention du rapporteur, mais un vote favorable pour l'ensemble de nos collègues. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le projet de délibération est adopté.

13. 2019 DPE 32 - Subventions (17 000 euros) à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour ses quatre projets en lien avec l'eau à Paris

Monsieur le Maire : Il s'agit d'Universités bleues, 25 015 € pour modifier les comportements afin de proscrire la vente d'eau en bouteille lors de la distribution dans les universités parisiennes comme nous le faisons déjà dans notre Conseil d'arrondissement avec des verres biodégradables et de l'eau en carafe.

14. 2019 DCPA 18 - « Paris fait Paris » : présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017 et 2018

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne pouvons que nous réjouir des projets de restructuration de bâtiments évoqués dans ce bilan.

Délibérations qui permettent une amélioration de l'accueil des publics concernés et une modernisation nécessaire en conformité avec le Plan climat.

Cependant, il est impératif que la Ville de Paris soit beaucoup plus rigoureuse sur les aspects techniques et sur le déroulement de ces opérations.

Je ne reviendrai pas sur tous les aléas qu'a connus le groupe scolaire Dupleix-Amette, mais est-il acceptable que l'aspect du bâtiment ne soit absolument pas conforme aux prestations faites par l'architecte ? Est-il normal que des travaux aient lieu à chaque petites vacances pour améliorer ce qui a été fait ou pour palier des défauts dans la réalisation de ces travaux ? Est-il normal que les riverains souffrent de nuisances olfactives dues à la défaillance de l'extracteur de cantine absolument pas adapté et qui tombe en panne régulièrement ?

Sur cette restructuration, toute la communauté scolaire a un énorme sentiment de gâchis et de déception.

Dans ce bilan de délibérations globales est également évoqué le Plan contrat de performance énergétique. Là encore, que de problèmes engendrés par ces opérations. Le nombre de courriers envoyés par le Maire du 15ème arrondissement à la directrice de la DASCO suite aux plaintes des écoles ou des parents est là pour témoigner de ce total dysfonctionnement.

En effet, ces mesures de réduction de dépenses énergétiques n'ont absolument pas été accompagnées de mesures concernant les bâtiments. Pas de mesure d'isolation des bâtiments efficace, il fait froid dans les écoles. La Ville de Paris veut des réductions de dépenses énergétiques, certes, mais au mépris de tout confort thermique des enfants. Des groupes scolaires tels qu'Émile Zola, Fédération ou Miollis ont énormément souffert de ces températures basses, ce qui a obligé les services à livrer des radiateurs électriques mobiles que l'on déplace au détriment de toute sécurité. Les services techniques prestataires de ces marchés de performance énergétique sont difficilement joignables et mettent beaucoup de temps à se déplacer. Car il y a toujours de longues discussions à propos du ressenti des températures par les usagers - puisque c'est le mot clé de ces prestataires - en comparaison des températures apparaissant sur les ordinateurs de ces prestataires, obligeant les élèves à rester emmitouflés pour travailler pendant deux ou trois jours dans certaines écoles telles que Mademoiselle.

Pendant les vacances, lorsque les écoles sont vides, il est normal qu'elles ne soient pas chauffées. Mais ne peut-on réfléchir à un système qui permettrait aux femmes de service en charge du nettoyage plus approfondi et tellement important pendant ces vacances de travailler dans de bonnes conditions

thermiques ? Est-il acceptable que la CASPE soit obligée de fournir des vêtements chauds tels que des polaires, pour que ce personnel puisse travailler ?

Donc, certes le développement des performances énergétiques doit avoir lieu, mais pas à n'importe quelle condition.

Bien sûr, nous nous réjouissons de tous les projets évoqués dans cette délibération, mais restons attentifs à tous les dysfonctionnements. Des travaux sont nécessaires et ils doivent être faits pour améliorer le quotidien et non pour le compliquer. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour ces observations. Monsieur Jean-Emmanuel HUE.

Monsieur HUE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite revenir très brièvement sur le Musée de la Libération même si je le fais rétrospectivement puisque l'inauguration a eu lieu le 25 août dernier dans le 14ème arrondissement.

Quelques mots tout de même pour réitérer mes regrets sur la façon dont ce dossier a été traité. Certes, le musée était vétuste, mais aucun effort de rénovation n'est intervenu et aucune démarche visant à mettre en œuvre une signalétique et une information performante n'a vu le jour. Ainsi, le dépérissement du musée devenait inéluctable dans le 15ème.

Or, ce musée aurait pu et aurait dû demeurer dans le 15ème arrondissement. La rénovation n'aurait certainement pas coûté les 15 millions d'euros annoncés dans un premier temps qui se sont transformés *in fine* en 20 millions d'euros. Peut-être n'aurait-il pas été absurde de rénover le musée à moindre coût et avec une nouvelle muséographie dans le secteur Montparnasse, secteur en plein renouveau qui a été largement évoqué il y a quelques instants.

Pour finir et en incidente, mais les deux éléments sont-ils liés ? Je regrette que pour la première fois cette année, les cérémonies se tenant le 25 août devant la plaque commémorant la reddition de Von Choltitz dans le 15ème se soit tenue *a minima*, en quelques minutes, sans que la moindre chaise ne puisse accueillir le public, ce que les anciens combattants ont tous noté et vivement dénoncé.

J'élève donc une protestation à cette occasion, contre cet état de fait, mais je suis persuadé que le 25 août 2020, quel que soit le devenir politique de notre capitale, il sera remédié à cette situation nouvelle, mais tout à fait regrettable. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Monsieur Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE.

Monsieur BOULENGER de HAUTECLOCQUE : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je me permets d'intervenir pour un dossier qui me tient particulièrement à cœur, j'ai eu l'occasion d'assister à l'inauguration de ce nouvel équipement et je me ferai l'écho des historiens, des membres du Comité scientifique qui n'ont jamais été écoutés dans l'élaboration de la muséographie de cet équipement, qui ont vu un programme, une exposition totalement transformés. Nous sommes passés d'une exposition élitiste qui tendait à élever le visiteur, à lui apprendre des choses à ce que vous me pardonnerez de qualifier ainsi, « La Libération de Paris pour les nuls ». C'est-à-dire une sorte de digest où on a tout mélangé, on mélange l'histoire générale, des choses extérieures, avec quelques documents par-ci par-là. Je me demande où sont passés la plupart des documents qui étaient exposés dans le 15ème arrondissement, probablement dans des réserves. Les archives ne sont d'ailleurs toujours pas accessibles.

On peut également noter ce qui fait l'objet d'une contestation de la part des légataires. Les collections ont été constituées par le legs de la Fondation du Maréchal Leclerc de HAUTECLOCQUE et par le legs Antoinette SASSE des archives de Jean MOULIN, le legs comportait un certain nombre d'obligations qui ont été piétinées par la Ville de Paris en modifiant le nom du musée. C'est devenu le Musée de la Libération de Paris, les deux Compagnons de la Libération passant après. Dans la presse, on ne parle d'ailleurs plus que du « Musée de la Libération de Paris », *exit* LECLERC et Jean MOULIN.

De plus, nous n'avons pas anticipé le fait qu'on a créé une confusion avec le Musée de l'Ordre de la Libération, ce qui fait que pour les plus jeunes générations tout cela n'est pas aussi clair que pour notre génération.

En définitive, je trouve le résultat absolument déplorable par rapport à ce qui aurait pu être quelque chose de remarquable, avec un bel effort – puisque je comprends parfaitement que le 15ème puisse défendre le souci de garder un équipement, mais il faut bien admettre que si Jacques CHIRAC avait eu le geste d'offrir ces terrains, les choses se seraient déroulées autrement. Ils étaient sur la dalle jardin et fort mal accessibles, et le nombre de visites était tellement limité qu'il fallait trouver une solution. Quelle aurait été l'autre solution, je ne le sais pas.

En tout cas, c'est vraiment malheureux de voir le gâchis qui a été fait dans la rénovation et surtout le mépris des scientifiques, le mépris des historiens autorisés au profit d'une idéologie accaparée par Paris Musées, pour ne pas la citer. Merci.

Monsieur le Maire : Merci à Monsieur Jean-Marc de HAUTECLOCQUE qui a plus de titres que d'autres pour s'exprimer sur ce musée. Il était très proche de l'élaboration des collections.

Merci également à Jean-Manuel HUE pour son intervention. Les anciens combattants du 15ème partagent cette conception, d'autant plus que les ordres de reddition des différents points d'appui de l'armée allemande ont été faits sur l'emplacement de la gare Montparnasse et pas ailleurs.

Il y a là une transformation de l'histoire qui est absolument lamentable, il s'agit d'un coup de communication qui a tout de même coûté la modeste somme de 20 millions d'euros. Je veux bien entendre que la Ville de Paris n'a pas les moyens de créer davantage d'espaces verts ou de logements, etc. Mais là, nous dépensons quand même 20 millions d'euros pour une opération que nous ne considérons pas souhaitable, et même si celle-ci l'avait été, était-il urgent de dépenser une telle somme prise sur le budget de la Ville pour déménager un musée qui quitte le 15ème et le lieu historique où Jacques CHIRAC l'avait installé à l'époque.

Je donne la parole à Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je ne peux pas laisser dire que c'est uniquement un coup de communication, nous parlons de la construction d'un musée, les avis sont divisés, mais j'ai pour ma part rencontré des gens qui se réjouissaient grandement de ce musée, de sa muséographie, etc. Il s'agit d'appréciations, mais nous ne sommes pas vraiment là pour ça. Nous pouvons nous plaindre de ces 20 millions d'euros dépensés, mais nous parlons de la création d'un musée donc ça les vaut.

De plus, le musée se situe place Rol-Tanguy ce qui fait sens. Nous pouvons nous dire de manière un peu chauvine que nous aurions aimé que ce musée demeure dans le 15ème, mais il était extrêmement difficile d'accès et peu visité. Le fait est que le nouveau musée n'est pas très loin de chez nous et que ce qui compte réellement c'est tout de même ce qu'on y voit et ce dont on se souvient après l'avoir visité.

Je n'ai pas la même appréciation que vous et je ne pouvais vous laisser dire qu'il s'agit uniquement d'un coup de communication puisque la construction d'un musée ne l'est jamais. Merci.

Monsieur le Maire : En tout cas, en tant que Maire du 15ème arrondissement, et vous tous, en tant qu'élus du 15ème, il est vrai que de surcroît - mais vous avez bien fait de le souligner, Monsieur SITBON - nous perdons un musée, tandis que le 15ème n'en recèle pas énormément. C'est un musée de moins pour notre arrondissement pour la modeste somme de 20 millions d'euros. En outre, les

raisons historiques nous échappent complètement, d'ailleurs « qui veut tuer son chien, l'accuse de la rage », il suffisait à la Ville de Paris de mieux le signaliser et d'y apporter un certain nombre de modifications.

En revanche, sur un sujet différent qui a été évoqué par Madame ROLGEN, je voudrais dire que je suis scandalisé par l'opération de rénovation totalement loupée du groupe scolaire Dupleix- Cardinal Amette.

Nous essayons de rénover, de restructurer un groupe scolaire par mandature, ce qui est peu. On paye 20 millions d'euros pour un musée, mais on ne peut payer que 20 millions d'euros pour la restructuration d'un groupe scolaire. Si encore cela avait été réussi, nous aurions pu nous en réjouir, et si l'on m'avait posé la question, j'aurais préféré que les 20 millions du Musée de la Libération soient utilisés pour un autre groupe scolaire comme celui de la Porte Brancion que l'on me promet d'ailleurs depuis des années, mais qui n'avance toujours pas malgré les perspectives.

L'aspect du bâtiment final - vous le savez, mes chers collègues - n'est pas du tout conforme aux présentations qui avaient été faites du projet. Nous avons en plein quartier historique Dupleix-Cardinal Amette, non loin du Champ de Mars, un hangar agricole. D'ailleurs, les hangars agricoles sont en général bien plus beaux que celui-là. Ce hangar agricole est de surcroît raté. Les riverains sont scandalisés, la communauté scolaire aussi.

Je n'impute pas la responsabilité à la Mairie de Paris puisqu'elle a fait ce qu'elle pouvait, même si elle a choisi un projet que nous n'avons pas choisi, mais qui pouvait être acceptable s'il n'avait pas été complètement dénaturé lors de sa construction et défiguré par un certain nombre de réglementations nouvelles qui auraient dû être anticipées dès la conception du projet.

C'est sans compter qu'il y a un certain nombre de choses qui se sont très mal passées, notamment dans la tenue du chantier avec de nombreux dysfonctionnements et incidents : il y a eu l'effondrement du faux-plafond de la cantine à une demi-heure du déjeuner des élèves, un point feu en plein milieu des enfants dans une cage d'escalier avec un chalumeau tandis que les enfants montaient, l'effondrement de la palissade du chantier sur la rue, le blocage des évacuations incendie durant certaines phases du chantier, l'intrusion en journée de personnes non identifiées profitant des allées et venues des ouvriers au milieu des élèves ; à son ouverture le nouveau bâtiment a dû fonctionner pendant quinze jours sans eau potable car les analyses n'étaient pas conformes, des nuages de poussière sans arrosage dont a profité tout le quartier, des projections de graviers sur la rue, des infiltrations d'eau dans le préfabriqué de la classe de musique, des vibrations importantes dans le logement de fonction de

la directrice, la chute de deux barres métal du préau au passage des élèves, des coupures d'eau et d'électricité intempestives et régulières, des mesures de désempoussièrement mal réalisées.

Par ailleurs, la qualité des nouvelles réalisations laisse aussi à désirer : une rampe du nouvel escalier s'est brisée sous le poids d'un élève, il y a des odeurs d'égouts permanentes dans les locaux, les projecteurs de l'aire des livraisons gênent les riverains, l'extracteur de la cuisine présentait des dysfonctionnements considérables – il a depuis été remplacé – mais les riverains se plaignent d'odeurs émises par la cuisine car le neutraliseur d'odeurs installé n'était pas suffisamment dimensionné, donc un nouveau neutraliseur va devoir être installé.

De plus, le bâtiment a été livré avec quatre mois de retard - quand on sait ce que cela représente dans une année scolaire, c'est beaucoup – par conséquent la rentrée scolaire a été ratée. L'état de l'école était totalement alarmant, nous avons dû y aller nous-mêmes une semaine avant la rentrée avec mon adjointe pour accélérer les choses. L'ouverture de l'école aurait été mise en cause si dans le week-end précédent l'ouverture la société Eiffage n'avait pas mis en place une centaine d'ouvriers supplémentaires sur le chantier. J'ai d'ailleurs dû saisir moi-même le Président d'Eiffage pour lui dire tout le mal que je pensais de lui et de son entreprise.

Certains locaux n'étaient pas achevés, notamment ceux des ATSEM et des animateurs du centre de loisirs, qui sont déjà soumis à de rudes conditions de travail. Les travaux se sont poursuivis durant les vacances suivantes. En janvier de cette année, il restait encore à Eiffage à lever 109 réserves sur 12 000 sur cette école.

C'est sans compter sur les points qui restent à surveiller dans le nouveau bâtiment : des éléments de portes qui chutent sur les élèves, des odeurs d'égouts malgré ma demande de nomination d'un expert indépendant qui a d'ailleurs été nommé, il avait été confirmé que l'aire de livraison serait close, mais il reste une ouverture de 60 cm de haut au grand détriment des riverains, les toilettes se situent dans le réfectoire, ce qui fait que quand les enfants vont déjeuner, ils tombent sur des toilettes dont les portes sont grandes ouvertes.

Des besoins n'ont pas été anticipés : manque de robinets pour se laver les mains, insuffisance de portemanteaux, casiers, etc.

Le budget initial prévu par La DASCO était aussi insuffisant, mais heureusement, depuis lors nous avons pu obtenir d'elle un financement supplémentaire de 470 000 € qui a permis de mener les travaux restants pendant les dernières vacances. Nous avons également pu réaménager un peu le quartier en plantant

une petite dizaine d'arbres sur les trottoirs élargis, conformément à la demande des riverains, mais c'est là le seul geste que nous avons pu faire en leur faveur.

En définitive, nous parlons là d'une catastrophe que j'impute à la société Eiffage et à ses sous-traitants qui se sont fort mal comportés. J'espère que la Ville de Paris en tirera les conséquences, nous avons heureusement une coopération très efficace avec la Ville de Paris dans ces différentes dimensions. Je regrette cependant que dans ce quartier historique du 15ème arrondissement, cette opération ait finalement amené une dégradation de l'environnement, aussi bien pour l'insertion dans l'urbanisme du quartier de cet établissement que pour l'ensemble de la communauté scolaire.

Il n'y a pas de vote puisqu'il s'agit d'une communication, mais cela nous a permis de décrire un certain nombre de dysfonctionnements.

15. **2019 DAE 286 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (109 340 euros) - Signature des conventions afférentes à ces indemnités**

Monsieur le Maire : La Direction de l'attractivité de l'emploi nous informe de la réouverture et de la modernisation du kiosque de presse au droit du 208 rue de Vaugirard, demandées depuis longtemps, ainsi que de la nomination dans les meilleurs délais d'un gérant provisoire.

16. **2019 DAE 288 - Budget Participatif - Subventions (77 000 euros) avec huit structures du réemploi textile et de la mode responsable**

Monsieur le Maire : Il s'agit de La Belle Empreinte dans le 15ème, un service à destination des marques pour les aider à faire des diagnostics sur les modes de production de leurs produits, avec une subvention de fonctionnement de 7000 € au titre de l'exercice de 2019.

17. **2019 DAE 295 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - Conventions**

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une activité commerciale de théâtre de marionnettes au square Saint-Lambert.

18. **Communication sur le Conseil des Gardiens**

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant entendre deux communications, la première sur le Conseil des Gardiens, la seconde sur le Conseil des Aînés. Pour la communication n° 18 la parole est à Sylvie CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette année il n'y a eu qu'un seul Conseil des Gardiens qui s'est tenu en avril dernier, mais il avait un ordre du jour important.

Les gardiens souhaitaient que soit à mis à l'ordre du jour d'un autre Conseil le problème des livraisons de paquets par Amazon, ma collègue Maud GATEL a tenté plusieurs fois de contacter l'entreprise, mais en vain. Les gardiens ont des problèmes récurrents avec leurs livraisons, souvent laissées n'importe comment et n'importe où dans les halls.

Ce conseil d'avril s'est tenu avec la participation active de mes collègues Jean-Yves PINET et Hubert MARTINEZ en présence de douze gardiens. Trois sujets ont été abordés.

Premièrement, le tri. Une information sur de récentes modifications sur le tri a été faite par Jean-Yves qui a rappelé les consignes pour les poubelles jaunes où doivent être jetés pots de yaourt, emballages carton, journaux, etc., mais pas de polystyrène.

Deuxième sujet, propreté et insalubrité dans les immeubles. Intervention du Major TROUILLOT de l'unité spécialisée de la Police et de Madame LAFANECHERE, vétérinaire-chef. Ce service a effectué près de 1000 interventions dans l'année sur tout Paris pour des rats ou des souris dans les parties privatives des copropriétés de Paris. Après leur intervention sur signalement, passé un délai d'un mois, mise en demeure et verbalisation sont faites. Les principales causes de la prolifération des rats sont dues aux très nombreux travaux dans les rues ainsi qu'aux produits alimentaires jetés n'importe où par les passants, mais aussi aux produits de dératisation beaucoup moins efficaces.

Hubert MARTINEZ a distribué pour affichage dans les immeubles des affichettes de la Préfecture de Police pour informer les résidents de la campagne annuelle de dératisation.

En ce qui concerne les épaves sur le domaine privé, une réquisition est faite, mais il est difficile de les évacuer car la Ville de Paris ne dispose que de quatre places par jour.

Pour les animaux, le service de la Préfecture ne s'occupe pas de la suroccupation dans les appartements même s'il veille aux éventuels actes de cruauté. S'il y a des attroupements de chiens, c'est la Mairie de Paris qui les gère pour moins de neuf chiens ; s'il y en a plus de neuf, c'est la compétence du Préfet qui est

requise afin de donner une autorisation d'intervention. S'il s'agit de chiens dangereux, c'est la Préfecture de Police qui s'en charge.

Enfin, Pascal MICHAUX, adjoint au chef de la DPSP des 7ème et 15ème arrondissements a expliqué leur travail pour les dépôts non signalés pour le ramassage sur les trottoirs. Après enquête, ils arrivent à retrouver les auteurs de ces dépôts sauvages et à les verbaliser, mais ce n'est pas toujours chose facile. Ils sont quinze vététistes qui surveillent la sécurité dans les squares et bâtiments de la Ville de Paris de 7 heures à 22 heures sur leterritoire des 7ème et 15ème arrondissements.

Troisième sujet, les gardiens assermentés. Depuis juin 2018, les gardiens volontaires peuvent être assermentés. Le chef d'agence du bailleur est obligatoirement assermenté. Dans le 15ème, en avril 2019, il y avait trois gardiens assermentés chez Paris Habitat, dont deux sont venus témoigner au Conseil. Ils ont expliqué qu'ils donnaient la priorité au dialogue. Le fait d'être assermenté est une protection qui renforce leur autorité et un outil supplémentaire vis-à-vis des locataires. Aucun PV - qui peut tout de même aller de 38 à 3 750 euros - n'avait été à ce moment délivré. Le conseiller sécurité de Paris Habitat a fait remarquer cependant qu'il regrettait que le Parquet ne suive pas pour injure à gardien.

En avril, l'assermentation des gardiens était au stade de l'expérimentation. Je souhaite donc apporter des informations complémentaires : à ce jour, Paris Habitat constate un vrai recul des incivilités sur les sites concernés. Le seul fait d'afficher un gardien assermenté s'avère dissuasif. À présent, Paris Habitat devrait augmenter le nombre de gardiens assermentés, toujours sur la base du volontariat et passer à quinze gardiens. En 2020, ce dispositif sera reconduit avec une incitation plus forte des gardiens se trouvant sur les sites les plus compliqués.

En 2019, Paris Habitat comptera vingt-six collaborateurs assermentés et dix-huit gardiens assermentés.

Les gardiens sont au plus près de la population et de ses problèmes quotidiens qui peuvent paraître dérisoires, mais sont cependant à l'origine de problèmes de voisinage de plus en plus nombreux et de difficultés de vivre-ensemble. Je les remercie de leur implication et de leur régularité aux Conseils des Gardiens mis en place depuis 2016. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour cette excellente présentation. Il est vrai que depuis plusieurs années, je proposais à la municipalité parisienne comme au Gouvernement l'assermentation des gardiens et de leur donner la possibilité de verbaliser de façon à pouvoir adapter la loi, cela est fait. Je pense cependant

que les choses devraient maintenant aller plus vite, car nous avons besoin d'assermenter les gardiens de beaucoup d'ensembles immobiliers, sociaux sensibles du 15ème arrondissement et de l'ensemble de Paris, même s'ils sont assermentés sur la base du volontariat. Comme vous l'avez dit, le bilan est tout à fait favorable à cela. C'est une très bonne chose.

Par ailleurs, il faut aussi que le Parquet poursuive la démarche, et c'est un vrai sujet. Je peux également en évoquer un autre avec mon adjoint chargé de la tranquillité publique, Hubert MARTINEZ : à ma demande, la Police du 15ème a poursuivi un certain nombre d'individus pour délit d'agression sonore, au nombre de quatre dans un ensemble immobilier du 15ème qui depuis des mois voire des années perturbaient les nuits des locataires.

Je tiens à dire que la Police a fait un travail remarquable et j'en félicite le Commissaire de Police qui est certainement un des meilleurs de Paris, mais j'ai appris il y a quelques jours que le Parquet avait décidé de ne pas poursuivre. C'est une catastrophe car ce délit d'agression sonore poursuivi par la Police aurait peut-être permis de mettre un terme à un certain nombre d'exactions de ces jeunes.

Certes, ils se sont retrouvés pendant un moment en garde à vue, mais le Parquet n'a pas poursuivi. Il y a beaucoup de secteurs du 15ème victimes de ces agressions sonores et c'est d'autant plus dommageable que j'avais rencontré personnellement le Procureur de la République pour lui demander des peines exemplaires pour ces individus, mais le Magistrat du Parquet qui a exercé sa fonction dans ce domaine n'a pas poursuivi.

Cela ne peut pas continuer comme ça, je vais retourner voir le Procureur de la République, il s'agissait vraiment d'une demande de sanction totalement adaptée à ce type d'infractions. Il faut que la politique pénale du Parquet soit modifiée. Actuellement, soit le Parquet n'a pas de politique cohérente, soit le Procureur impose ses vues au magistrats de son Parquet.

D'autant plus que nous avons une nouvelle Magistrate référente du Parquet des mineurs dans le 15ème qui fait un travail remarquable, mais qui est nouvelle. Je pense que cela contrevient totalement à l'effort fait dans le 15ème pour mettre un terme à ces bandes qui gâchent la vie de nos concitoyens dans un certain nombre de quartiers parisiens. C'est peut-être le cas aussi ailleurs puisque je sais que c'est une expérience qui est également réalisée dans le 10ème arrondissement.

Merci pour cette communication, y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas, merci.

19. Communication sur le Conseil des Aînés

Monsieur le Maire : La parole est à Madame SCHNEIDER.

Madame SCHNEIDER : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette année le Conseil des Aînés a été une véritable opportunité et nous a permis d'aborder certains sujets essentiels et prioritaires.

La solitude, l'isolement et la dépendance aux autres - que ce soit à la famille ou aux professionnels de santé - et la précarité. La précarité n'est pas toujours pécuniaire.

En premier lieu, les aidants. Un sujet important et vaste qui tient de plus en plus de place dans l'actualité. Les aidants sont nombreux, mais pas encore assez. Ils sont incontournables car ils pallient souvent la difficulté d'obtenir l'aide nécessaire pour bien remplir sa fonction ou son devoir.

Dans le 15ème, de nombreux établissements spécialisés et services sociaux existent et sont très performants, mais il était nécessaire de créer un lien, un fil conducteur qui en facilitait l'accès et l'usage. Sylvie DHALLEINE, directrice du CLIC Paris Emeraude Ouest est donc venue nous présenter la M2A, la Maison des Aînés et des Aidants. En effet, en 2019 a été organisé le regroupement du CLIC et de la MAIA, accompagné de son équipe de gestionnaires de CAS et du Réseau de gérontologie Paris Ouest.

La M2A regroupe des professionnels sociaux, médicosociaux et sanitaires qui ont pour mission d'accueillir, d'informer, de guider et de mieux répondre aux besoins des seniors parisiens ainsi que de leurs aidants et leur entourage.

La M2A est maintenant un lieu complet où nos aînés et leur entourage peuvent trouver toutes les réponses qui leur sont nécessaires et donc les aides dont ils ont besoin.

Nous avons aussi abordé le problème de l'isolement dans lequel certaines personnes âgées s'enferment et où il nous est ensuite impossible d'intervenir pour les aider. Toutes les actions et autres bonnes dispositions peuvent être prises, mais si nous n'arrivons pas à faire passer l'information, cela ne sert à rien.

Jean-François SERRES, directeur du Plan national du projet Monalisa a expliqué le but principal de cette action : mobiliser la solidarité entre citoyens. Cette mobilisation avec et pour les personnes âgées souffrant de solitude doit constituer un catalyseur permettant de renouer les liens de voisinage et de proximité indispensables à la cohésion sociale. Il était important pour nous de

traiter ces sujets au Conseil des Aînés afin d'informer du mieux possible nos seniors de toutes les nouvelles possibilités qui leur sont offertes.

Un questionnaire sera d'ailleurs mis à disposition des membres du Conseil pour mieux connaître leurs questionnements et leurs attentes.

Le travail fait en Conseil des Aînés déborde aussi sur celui fait en Mairie. Toutes les activités proposées sont axées sur le lien social et le souci de l'autre, que ce soit le Café pour les échanges et le partage - car pouvoir s'exprimer, c'est exister - le tricot avec Tricotez-cœur pour des mamans démunies, les séances de films pour sortir de chez soi et retrouver ce groupe dont on fait maintenant partie, et des séances de gym proposées aux seniors quatre fois par semaine.

Chaque activité est l'occasion de retrouver les autres et les nouveaux arrivants en demande de compagnie et d'échange. Des groupes se sont formés et des amitiés aussi. Bals, expositions, concerts, les mardis de l'histoire, lotos, visites ; nos salles sont de plus en plus pleines et le lien social tissé, visible est de plus en plus présent. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour l'activité du Conseil des Aînés qui montre bien l'intérêt que nous portons à nos aînés parisiens qui se trouvent effectivement souvent dans la solitude, l'isolement et la maladie. Ceci en plus des actions institutionnelles et municipales qui sont fort nombreuses, mais l'action menée en leur faveur donne un supplément d'âme.

Y a-t-il des interventions ? il s'agit d'une communication qui ne nécessite pas de vote.

20. **2019 DJS 186 - Convention avec les 20 Caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances**

21. **2019 DJS 229 - Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2020**

Monsieur le Maire : Dans le 15ème, un droit à 127 chèques de 100 €.

22. **2019 DASCO 92 - Divers collèges parisiens - Subventions (15 650 euros) dans le cadre du dispositif d'« Action collégiens »**

Monsieur le Maire : Il s'agit d'ailleurs d'une action formidable pour l'année scolaire 2019-2020. Ce programme est renforcé par la création de deux clubs supplémentaires, dont l'un au collège Modigliani pour une subvention de 1 000 €.

23. **2019 DASCO 109 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49 556 euros) - Subventions d'équipement (80 650 euros)**

Monsieur le Maire : Il s'agit pour le 15ème d'une somme de 10 000 € affectée à la viabilisation entretien et contrat de maintenance au collège Duhamel.

24. **2019 DASCO 111 - Collèges publics parisiens - Subvention (428 107 euros) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges**

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention pour le collège Camille Sée sur le thème « un collège sportif » et sur le projet Bouger en ville, ainsi que le collège Guillaume Apollinaire pour le thème « un collège numérique » et le projet Laboratoire des langues.

25. **2019 DFPE 134 - Subventions (2 504 690 euros) Prorogation et avenants n° 3 à la Fondation Léopold Bellan (8e) pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance**

Monsieur le Maire : Pour le 15ème cela représente une subvention de 179 655 €, pour la crèche collective 125-129 rue Brancion.

26. **2019 DFPE 178 - Subventions (680 288 euros) Prorogation et avenants n° 3 avec l'association IERFAS (15ème) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance**

Monsieur le Maire : Cela représente une subvention pour l'établissement Firmin Marbeau, 29 rue du Général Beuret de 191 518 €, ainsi que 488 710 € pour l'établissement Fourcade au 29 rue du Général Beuret.

27. **2019 DFPE 179 - Subvention (638 479 euros) Prorogation et avenants n° 3 avec l'association La Goutte de Lait de Saint Léon (15ème) pour ses quatre établissements de la petite enfance**

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention à la halte-garderie du Petit Edgar, 14 rue Edgar Faure pour 119 390 €, d'une autre à la crèche collective multi-accueil Le Petit François, 4-18 rue François Bonvin pour 169 735 €, d'une à la crèche collective multi-accueil Le Petit Jean située au 9 rue Georges-Bernard-Shaw pour 165 116 € et enfin d'une subvention à la crèche collective multi-accueil Le Saint-Léon située 37 rue Dupleix pour 184 233 €.

28. 2019 DFPE 206 - Resserrer les liens familles/école/collège - Subventions (156 750 euros) à 22 associations pour leurs actions dans les 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème, 15ème, 17ème, 18ème, 19ème, 20ème

Monsieur le Maire : En ce qui concerne le 15ème il s'agit de l'école maternelle Emeriau, du collège de Staël et du collège Duhamel.

29. 2019 DASES 220 Avenants aux conventions avec deux associations pour leurs actions de prévention spécialisée

Monsieur le Maire : Monsieur RACAPÉ.

MONSIEUR RACAPÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Vous le savez, Monsieur le Maire, pour être présent régulièrement dans le quartier dont nous parlons, que ce quartier Amiral-Roussin a changé ces dernières années. Les nombreuses plaintes que nous recevons en tant qu'élus l'attestent. Je recevais encore la semaine dernière des SMS de riverains se plaignant d'attroupements et de la situation plus que compliquée certains soirs, notamment lors des beaux jours.

Sur ce quartier - comme pour tous les autres de notre arrondissement - vous suivez de près l'évolution et essayez de répondre aux besoins et aux attentes des riverains. Ainsi, juste avant l'été, nous recevions d'ailleurs dans votre bureau des jeunes issus de ce quartier central du 15ème afin d'envisager des pistes d'action.

De même, vous avez cette année, à plusieurs reprises rencontré des associations de riverains. C'est pourquoi, en dépit des actions menées pour la jeunesse dans le 15ème; des forums de l'emploi, des politiques d'accompagnement, une extension du périmètre d'intervention d'ARC-EA sur le quartier Amiral-Roussin et la création d'un poste socio-éducatif à temps plein supplémentaire sont plus que les bienvenus.

Cette politique de prévention viendra, Monsieur le Maire, en complément de la politique que vous mettez en place afin d'aider les jeunes, mais aussi de celle appliquée pour la tranquillité et la sécurité des riverains. Tranquillité et sécurité auxquelles chaque habitant du 15ème a le droit.

Monsieur le Maire : Quelle est votre question à Monsieur MARTINEZ?

MONSIEUR RACAPÉ : Ma question à Monsieur MARTINEZ concerne les délais de mise en place.

Monsieur le Maire : Merci de cette précision utile et merci d'avoir évoqué cette question parce qu'il est vrai que, lors de mon premier mandat, j'ai inauguré tout de suite les difficultés - les nouvelles difficultés - du secteur Amiral-Roussin qui était finalement un secteur assez tranquille, avec l'assassinat d'un jeune, commis dans la ZAC Dupleix par un jeune d'Amiral-Roussin. Cet épisode nous a amenés à être très présents à l'époque sur ce secteur, et notamment auprès des centaines de jeunes qui se solidarisaient avec ce jeune Demba TOURÉ dont certains se souviennent ici qu'il a été poignardé par un jeune d'Amiral-Roussin ce qui a permis de décrypter et de remonter un certain nombre de filières et de réseaux sur Amiral-Roussin qui persistent, malheureusement, et qui m'ont amené, après un certain nombre de réunions de quartier sur place, avec tous les partenaires de la sécurité sur ce secteur et les habitants, à demander l'aide de la Ville de Paris. L'aide de la Police, bien sûr, avec de nombreuses patrouilles nouvelles mises en place, mais aussi l'aide de la Ville pour que le mandat de l'Association de Prévention Spécialisée ARC-EA puisse être étendu au secteur d'Amiral-Roussin.

Je me réjouis de la décision prise par la municipalité qui est l'objet de ce projet de délibération et qui, après diagnostic établi par ARC-EA - qui correspondait d'ailleurs à ce que nous pensions - a permis de déployer un nouvel éducateur de rue sur le secteur.

Je compte aussi beaucoup sur l'implantation du collectif d'artistes La Main, qui a dû déménager des Bains-douches de Castagnary - qui faisaient d'ailleurs un travail remarquable sur les anciennes écuries des poneys de l'Amiral Roussin - avec des travaux qui ont commencés et qui vont leur permettre - puisque nous les avons rencontrés dans des réunions de concertation aussi avec la population - de prendre contact avec un certain nombre de jeunes du secteur, afin peut-être de permettre leur meilleure insertion.

Les travaux prennent cependant du retard avec la découverte d'amiante sur le chantier, dans les anciennes écuries des poneys du Luxembourg, c'est un peu fâcheux. Toutefois, je pense que cette implantation du collectif La Main pourra beaucoup apporter dans un quartier qui est tout de même assez difficile à partir du moment où nous avons aussi réussi à faire implanter dans l'école - je parle sous le contrôle de mon adjointe Chantal ROLGEN - une classe R'école à Amiral-Roussin qui permet de traiter - pas toujours avec succès, mais au moins d'essayer de traiter - le cas des élèves violents des écoles du 15ème. Ce type de classe n'existe qu'en deux exemplaires dans tout Paris, mais c'est tout à fait suivi par l'Inspecteur d'Académie et donc nous comptons beaucoup sur cette structure, comme sur d'autres d'ailleurs, pour permettre la réinsertion d'élèves violents dans un certain nombre d'écoles primaires du 15ème.

Merci. Madame MALASSIS.

Madame MALASSIS : Je voulais simplement dire que je me félicite également de la présence des animateurs et coordinateurs de cette association, puisque nous avons dans le quartier La Maison Verte qui est juste à côté et qui subit le désagrément de ces jeunes qui sont là toute la journée, qui circulent et qui vont même jusqu'à rentrer dans l'établissement causer des désagréments au personnel de cette Maison verte.

Monsieur le Maire : Maison verte qui a d'ailleurs fêté son quarantième anniversaire en grande pompe ici, dans cette Mairie, et j'étais très heureux qu'ils aient choisi notre Mairie - car ils ont beaucoup d'établissements dans tout Paris et dans toute la France - et que cette structure pour la petite enfance qui avait été créée par Françoise DOLTO soit honorée ici. C'était très important de pouvoir échanger avec eux pendant toute cette journée.

Monsieur MARTINEZ, rapporteur souhaite-t-il ajouter quelques mots ?

Monsieur MARTINEZ : Je ne peux que confirmer tout ce qui vient d'être dit et saluer le travail mené par l'association ARC75 Équipes d'Amitié avec laquelle la Mairie entretient des rapports très étroits.

Je voudrais préciser aussi que le bailleur Paris Habitat a mené des travaux de prévention situationnelle pour sécuriser le bloc d'immeubles de Paris Habitat et afin d'apporter une certaine tranquillité au niveau des accès de ces blocs d'immeubles qui étaient en difficulté.

Monsieur le Maire : Merci. Vous avez eu raison de compléter mon intervention, même si je considère qu'il faut que Paris Habitat aille plus loin dans la résidentialisation d'Amiral-Roussin. Ce qui a été fait et ce qui est en train d'être fait est important, mais n'est pas suffisant.

Par ailleurs, je profite d'être à côté de notre collègue Marie TOUBIANA pour rappeler que nous avons aussi inauguré un Jardin partagé créé par l'association des locataires et qui lui fonctionne très bien. Mais il est nécessaire que la résidentialisation aille plus loin et que Paris Habitat puisse vraiment faire en sorte de sécuriser son patrimoine. Il n'y a d'ailleurs pas que Paris Habitat qui est concerné, il y a aussi d'autres bailleurs sociaux, les 3F notamment.

Je soumets ce projet de délibération à votre vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

30. 2019 DASES 252 - Subventions (74 877 euros) et conventions d'investissement pour l'association Cerise (2ème), Carrefour 14ème (14ème), Foyer de Grenelle (15ème) et Pouchet (17ème)

Monsieur le Maire : Il s'agit de réaménager les espaces d'accueil pour fluidifier les différents passages et de permettre la mise aux normes en termes d'accessibilité sur la salle associative. Avec une subvention de 30 000 € à l'association Foyer de Grenelle.

31. 2019 DASES 271 - Subventions (4 000 euros) et convention avec l'association Espace de partage, éducatif, social et environnemental du quartier Necker-Falguière (15ème) pour l'achat de matériel informatique

Monsieur le Maire : Madame MALASSIS.

Madame MALASSIS : Depuis la fermeture du Centre social de l'OCM-CEASIL, je sais votre détermination, Monsieur le Maire, pour sa réouverture dans les locaux de la rue Vigée Le Brun, ainsi que celles de la crèche et de la Halte-garderie qui font particulièrement défaut dans ce quartier.

C'est pourquoi avec la CAF et la Ville de Paris, vous avez apporté votre soutien à l'EVS Necker-Falguière qui s'est installé dans des locaux rue Georges Duhamel et qui étaient déjà mis à disposition de l'OCM pour lui permettre d'étendre ses activités en faveur des familles en très grande difficulté dans ce secteur.

Toutefois, cette association n'a pas pour vocation à remplacer l'OCM-CEASIL et ne propose pas suffisamment d'activités. Si je me réjouis qu'elle puisse percevoir des subventions - c'est la deuxième aujourd'hui avec celle que nous avons déjà votée lors du précédent Conseil d'arrondissement - je souhaite savoir où en sont les démarches de la création d'un véritable centre social dans ce secteur, dans ce quartier, qui souffre énormément de cette absence. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Vous avez raison d'évoquer ce sujet. Une autre intervention ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Nous l'avons dit à de multiples reprises et conjointement dans ce Conseil, je me réjouis du travail que va faire l'EVS. Les EVS dans le 15ème ne peuvent pas remplacer un second Centre social pour lequel nous nous battrons de notre côté car le 15ème a effectivement besoin d'un second Centre social.

Réjouissons-nous de cette première pierre à l'édifice, mais, quels que soient les élus de la prochaine mandature, ce dossier devra être prioritaire.

Monsieur le Maire : Nous partageons vos convictions. Madame CEYRAC rapporteure.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais redire des choses qui ont été dites, mais une fois de plus n'est pas de trop.

En septembre dernier, nous avons voté une subvention pour des actions d'animation de la vie sociale et en particulier pour le 15ème arrondissement : la convention avec l'espace de vie sociale Necker-Falguière.

Aujourd'hui, cette délibération propose une autre subvention de 4 000 € pour l'achat de matériel informatique (4 postes) et de mobilier pour ouvrir un espace numérique en accès libre pour des jeunes, des collégiens, des retraités ou des demandeurs d'emploi, en plus des nombreuses activités prévues : café des habitants, activités culturelles, accompagnement à la scolarité, etc. Celles-ci avaient déjà été évoquées au dernier Conseil.

À la suite de la fermeture du Centre social OCM-CEASIL en décembre 2017, la Caisse d'Allocations Familiales n'ayant pu renouveler leur agrément pour des raisons graves, cet espace de vie sociale Necker-Falguière a été créé en septembre par l'association Espace de partage éducatif, social et environnemental du quartier Necker-Falguière et occupe un local d'ICF La Sablière - annexe de l'ex-centre social que nous avons pu conserver et je les remercie pour cela.

Si cette ouverture d'EVS que j'ai soutenue et accompagnée est une bonne nouvelle, je voudrais cependant rappeler que les EVS ne peuvent en aucun cas remplacer un centre social comme nous l'avions déjà rappelé en septembre dernier et renouvelé aujourd'hui par notre collègue Florian SITBON.

En effet, la création d'un nouveau centre social demeure tout à fait indispensable - je dirais même obligatoire. Il doit être géré par un opérateur compétent et reconnu avec des professionnels formés à l'accompagnement social, et ce dans ce secteur de l'arrondissement où le nombre très important de logements sociaux accueille une population souvent en difficulté, fragile, et dont les nombreuses familles ont besoin de soutien et d'aide.

Le problème est de trouver des locaux. Un arrondissement de 240 000 habitants ne peut se contenter d'un seul centre social. Bien sûr, nous voterons cette délibération, mais j'ajouterais que l'arbre ne peut cacher la forêt.

Monsieur le Maire : Je crois qu'il y a consensus à ce sujet. Nous avions deux centres sociaux qui fonctionnaient bien. Pour des raisons déplorables que chacun connaît ici, nous avons perdu l'un de ces centres sociaux. Je souhaite de surcroît

que dans le bâtiment de l'OCM-CEASIL qui a fermé en 2017 il puisse y avoir à nouveau un centre social ainsi qu'une crèche et une Halte-garderie, car c'est en plein cœur d'un secteur extrêmement dense d'habitat social.

Il faut se battre pour que nous puissions réinstaller et réimplanter le centre social dans un bâtiment sans doute rénové qui permettra aux familles en grande difficulté dans ce secteur de retrouver leurs repères et leurs locaux. Si ce n'est pas possible à cet emplacement, il faudra quoiqu'il arrive rouvrir un centre social ailleurs.

Je soumets aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

32. **2019 DASES 282 - Subventions relatives au fonctionnement de cinq bagageries parisiennes, soit les bagageries Mains libres, Cœur du Cinq, Antigel, Au bagage du Canal et la Bagagerie 20**

Monsieur le Maire : Cette subvention représente 20 000 €, soit une augmentation de 8 000 € par rapport à la subvention 2019.

33. **2019 DAC 243 Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectif tripartite établie entre la Ville de Paris, l'État (DRAC) et l'association Bétonsalon (13-15ème)**

Monsieur le Maire : Je vais maintenant soumettre de façon globale à votre vote les délibérations n'appelant pas de discussion. Je vous invite donc à un vote positif. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

34. **V152019032 - Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Élisabeth de FRESQUET, Daniel-Georges COURTOIS et les élus du groupe 100 % 15ème, Maud GATEL et les élus du groupe UDI-Modem, et les élus du groupe Les Républicains et Indépendants relatif à la dénomination d'une place Athanase BASSINET sur le terre-plein à l'intersection formée par les rues Cambronne et Mademoiselle**

Monsieur le Maire : Claire de CLERMONT-TONNERRE va présenter un vœu à la Maire de Paris déposé par les groupes de la majorité. Vous avez la parole.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons la chance de bénéficier d'importantes plaques commémoratives en

haut de notre escalier d'honneur pour rappeler la mémoire de ceux qui vous ont précédé, Monsieur le Maire, dans cette magnifique fonction que vous occupez.

Si certains de vos prédécesseurs se sont vu attribuer un nom de rue, comme Anthime CORBON qui fut Maire du 15ème pendant le siège de Paris, comme Paul BARRUEL qui exerça ses fonctions pendant dix-sept ans, ou encore Sextius MICHEL qui fut Maire du 15ème pendant trente-cinq ans.

Certains n'ont pas eu cet honneur, notamment Alexandre AUBERT qui fut pourtant le premier Maire du 15ème, de 1860 à 1870, ou encore Athanase BASSINET qui fut Maire de notre arrondissement de 1906 à 1914 et eut à gérer la crue centennale de 1910.

Militant de la première heure dans les rangs Républicains, proche d'Adolphe CHÉRIOUX, Athanase BASSINET occupa d'éminentes fonctions en tant que conseiller municipal de Paris, président du Conseil général en 1895 puis Sénateur de la Seine de 1899 à 1914.

Outre son dévouement au service de ses concitoyens, cette forte personnalité a marqué de son empreinte l'architecture parisienne puisque son entreprise créée en 1883 dans le 15ème a signé de nombreux immeubles post-haussmanniens.

Comme vous le savez, mes chers collègues, la Mairie du 15ème est résolument engagée dans une démarche de mémoire, rappelant aux habitants que leur arrondissement est chargé d'histoire, que ce soit par le dévoilement de plaques commémoratives ou par l'inauguration de lieux évoquant des personnalités qui ont marqué le 15ème par leur action artistique, humanitaire, scientifique, politique ou militaire. Douze rues, places ou espaces verts de notre arrondissement ont ainsi été dénommés au cours de cette mandature.

C'est dans ce contexte que je vous propose, au nom des groupes que vous venez de nommer, de dénommer place Athanase Bassinet le terre-plein situé à l'intersection des rues Cambronne et Mademoiselle, à deux pas de l'immeuble du 116 rue Lecourbe qui porte sur sa façade la signature de cet ancien Maire du 15ème arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Pour ceux qui ne voient pas tout à fait où cela se situe, c'est l'immeuble à l'intersection des rues Lecourbe et Cambronne où il y a une agence du Crédit Lyonnais en rez-de-chaussée.

La parole est maintenant à Madame de FRESQUET pour donner son avis sur cette belle proposition de notre collègue qui honore le devoir de mémoire dans cet arrondissement.

Madame de FRESQUET : Monsieur le Maire, je crois que Madame de CLERMONT-TONNERRE a dit tout ce qu'il y avait à dire sur Athanase BASSINET. Je dirais simplement que cette personnalité honore non seulement notre arrondissement, mais aussi Paris puisque comme Claire l'a très bien indiqué, de très nombreux immeubles post-haussmanniens ont été construits par l'entreprise d'Athanase BASSINET - quelques-uns dans le 15ème, mais il y en a aussi eu dans beaucoup d'arrondissements de Paris. Je prononce évidemment un avis très favorable.

Monsieur le Maire : J'en profite pour dire qu'il existe des lectures sur la vie d'Athanase BASSINET et également que son descendant, Jean-Louis DELIGNY nous fera l'honneur de sa présence lors d'une conférence historique sur son aïeul le mardi 7 janvier.

S'il n'y a pas d'intervention, je soumets ce vœu au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le vœu est adopté.

35. **V152019033 - Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Jean-Manuel HUE, Daniel-Georges COURTOIS et les élus du groupe 100 % 15ème, Maud GATEL et les élus du groupe UDI-Modem, et les élus du groupe Les Républicains et Indépendants relatif à l'attribution du nom de Claude MADEMBA SY à un lieu du 15ème - Retiré**

Monsieur le Maire : Nous aurions pu aussi dénommer un lieu du nom de Claude MADEMBA SY qui a eu lui aussi une vie absolument prodigieuse puisqu'il est le seul officier de couleur à avoir participé à la libération de Paris dans les rangs de la 2ème DB. Il est vrai que c'est une découverte que nous avons faite récemment, mais au même moment que la Mairie de Paris qui l'a donc déjà fait voter au dernier Conseil de Paris. Étant donné que nous l'avons appris lorsque l'ordre du jour a été introduit dans les circuits, nous n'avons pas pu le retirer à temps pour ce Conseil d'arrondissement.

Même si nous sommes très favorables à ce qu'un lieu de Paris - en l'occurrence, ce sera à proximité du Musée de la Libération - soit dénommé du nom de Claude MADEMBA SY, nous retirons néanmoins ce vœu.

36. **V152019031 - Vœu à la Maire de Paris déposé par Alphée ROCHE-NOËL pour la rénovation des institutions municipales**

Monsieur le Maire : Nous allons proposer en fin de Conseil la rénovation des institutions municipales. La parole est à Monsieur Alphée ROCHE-NOËL.

Monsieur ROCHE-NOËL : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, lorsque les oubliés de la République revendiquent leur citoyenneté, c'est une formidable espérance qui se lève. C'est ce qui s'est produit cette année. Partout en France, on a parlé de démocratie et de justice sociale. Ce sont des mots que nous n'avions plus entendus depuis longtemps. Cette espérance, je crois qu'il faut la prendre comme elle vient et la suivre où elle va. Je crois qu'il faut surtout lui donner corps, la faire vivre y compris dans nos assemblées locales. Je crois que les communes peuvent contribuer au réveil de la souveraineté populaire, je crois que Paris peut contribuer à écrire cette nouvelle page de notre histoire, c'est ce que je propose avec ce vœu en soumettant à la discussion des Parisiennes et des Parisiens des principes qui leur permettraient d'accéder à une citoyenneté plus complète, plus effective, et de prendre ainsi toute leur part à la reviviscence des institutions républicaines. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : La réponse sera aussi courte que l'énoncé du vœu puisqu'il s'agit d'un vœu qui s'adresse à la Maire de Paris. Il lui sera évidemment transmis et je ne doute pas que cela fera l'objet de débats, notamment dans le cours de la prochaine campagne municipale.

Y a-t-il une explication de vote des différents groupes ? Madame ROY.

Madame ROY : Je pense que vous en êtes d'accord, ce vœu mériterait tout de même à lui seul un long débat tant les questions qui sont liées à l'exercice de la démocratie locale participative à Paris sont des sujets primordiaux qui méritent toute notre attention.

Pour autant, ce vœu va nous permettre de rappeler tout ce qui a été fait en termes de travail par la municipalité de Paris depuis des années. La Ville de Paris a en effet fait le choix d'une politique qui permet d'associer toujours plus les Parisiennes et les Parisiens aux décisions qui les concernent, avec en son cœur la confiance, la concertation, la co-construction comme volonté.

Je n'ai pas le temps de rappeler tout ce qu'a fait la Mairie de Paris sur ce sujet, mais permettez-moi d'insister sur deux, trois sujets.

Le budget participatif est une innovation démocratique majeure qui a permis de donner les clés du budget d'investissement aux Parisiens et de leur témoigner ainsi une forte confiance. Quinze ans après le lancement des conseils de quartier, il y a eu toute une démarche de concertation pour rénover le fonctionnement des conseils de quartier : la formation, les modes d'animation, le développement de projets avec la réalisation d'un guide de bonnes pratiques et d'une boîte à outils. On parle de rapport entre les élus et les citoyens. Il y a pour cela notamment le droit de pétition – à partir de 5 000 signatures et à condition

que cela concerne un sujet de la Ville de Paris qui peut être porté aux débats du Conseil de Paris. Il y a également une expérimentation mise en place depuis le mois de mars 2019 qui est le Conseil de Paris Citoyen, où désormais les séances du Conseil municipal parisien sont précédées d'un débat avec les Parisiennes et les Parisiens. Et enfin, je crois que le cœur du sujet par rapport au vœu qui est présenté, c'est la délibération citoyenne qui est une première. Il y a eu deux mois de concertation avec les Parisiennes et les Parisiens cet été pour renforcer la démocratie participative et l'engagement citoyen à Paris. Cela s'est traduit par cinq actions concrètes, cinq axes.

Madame ROY est interrompue.

Concernant notre position de vote, nous ne voterons pas contre ce vœu puisqu'il propose des sujets intéressants au débat, mais nous nous abstiendrons car nous considérons qu'avec la politique que nous avons menée, notamment la délibération citoyenne, nous avons posé les axes et nous répondons à un certain nombre de préoccupations qui sont posées par ce vœu.

Monsieur le Maire : Je soumets ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Le vœu est rejeté.

Monsieur le Maire : Il me reste à vous livrer un certain nombre d'informations diverses.

Concernant les séances à venir, nous aurons un Conseil d'arrondissement le lundi 25 novembre, le lundi 20 janvier, ainsi qu'un CICA le 17 décembre sur la jeunesse, je vous invite à être présents si vous accordez de l'intérêt aux questions concernant la jeunesse.

Je vous remercie. La séance est levée.

Philippe GOUJON

Maire du XVème arrondissement